

GULTEN TEPE :

Soyez les bienvenus à la séance de discussion sur les séries ultérieures de nouveaux gTLD du 24 mars.

Pour des contraintes de temps, nous n'allons pas faire l'appel aujourd'hui, mais la feuille de présence des membres du GAC sera disponible dans l'annexe du communiqué du GAC et dans les procès verbaux des séances.

Je souhaite rappeler aux membres du GAC de bien vouloir indiquer leur présence en mettant leur nom complet et l'organisation qu'il représente.

Si vous souhaitez poser une question ou faire un commentaire, veuillez le taper dans le chat en ajoutant au début et à la fin de votre phrase le mot « Question » ou « Commentaire » pour que tous les participants puissent le voir.

Le service d'interprétation simultanée pour les séances du GAC est disponible dans les six langues de l'ONU plus le portugais. Les participants peuvent sélectionner la langue dans laquelle ils souhaitent écouter ou parler en cliquant sur l'icône d'interprétation situé dans la barre d'outils de Zoom.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Votre micro sera désactivé pendant toute la durée de la séance, à moins que vous soyez dans la file d'attente pour intervenir. Si vous souhaitez parler, veuillez lever la main dans la salle Zoom. Quand vous prendrez la parole, dites votre nom pour les enregistrements et la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Veuillez parler clairement et à un rythme raisonnable pour permettre une interprétation exacte de vos propos.

Finalement, cette séance, comme toutes les activités de l'ICANN, est régie par les normes de conduite requises par l'ICANN. Vous trouverez le lien vers cette politique sur le chat.

Maintenant, je vais donner la parole à la présidente du GAC, Manal Ismail. Manal, allez-y s'il vous plaît.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Gulden.

Soyez les bienvenus encore une fois. C'est le moment de poursuivre notre débat sur les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD. C'est la troisième et dernière séance sur ce sujet et elle est prévue pour une durée de 45 minutes. Il y a deux questions à débattre et pas beaucoup de temps, de sorte que si vous me permettez, je vais passer directement la parole à Luisa Paez, représentante du Canada et coprésidente du GAC et à Jorge Cancio, coprésident du GAC et représentant de la Suisse. Merci. Allez-y s'il vous plaît. Luisa, c'est vous qui commencez.

VICE-PRÉSIDENTE LUISA PAEZ : Merci Manal.

Bonjour à tous. Je suis Luisa Paez pour l'enregistrement. Je suis la représentante du Canada auprès du GAC et je suis la coprésidente du GAC et leader de ce sujet en matière des procédures pour des séries ultérieures, comme Manal l'a bien dit. Je fais partie du groupe de travail.

Hier, on a débattu la question du programme de soutien aux candidats, les génériques fermés et les alertes précoces du GAC ainsi que l'avis du GAC.

Aujourd'hui, nous allons aborder la question des candidatures communautaires, les mécanismes de dernier recours, les enchères, les prochaines démarches et la possibilité d'un avis du GAC dans le cadre des prochaines démarches. Nous passons maintenant à la diapositive sur les candidatures communautaires.

Pour ce qui est de ce type de candidature, nous voulons souligner certains des changements clés que le groupe de travail du PDP a appuyés et qui ont été utilisés dans la série de 2012, y compris la hiérarchisation continue et la poursuite des candidatures dans les chaînes contentieuses qui ont approuvé l'évaluation avec priorité de la communauté.

Aussi, en vue de faire une évaluation dénommée CPE pour que les processus soient plus efficaces, transparents et prédictibles, le groupe

de travail recommande en premier lieu d'amender les lignes directrices de la CPE qui doivent être considérées dans le cadre de la politique adoptée par le [CPWG] et que l'organisation considère l'amélioration de l'efficacité des coûts et le calendrier, aussi que les procédures de la CPE et des fournisseurs de dispute soient publiées avant la présentation de la candidature. Et pour ce qui est de la définition de communauté, ce groupe de travail ne semble pas établir une définition plus vaste. Par contre, elle est basée sur les critères déjà existants pour la révision de la CPE.

Enfin, il est aussi important de signaler que pour ce qui est des lignes directrices sur la mise en œuvre, il y a eu certains ajouts qui abordent plusieurs commentaires du GAC, notamment ceux liés à la reconnaissance des communautés au-delà des communautés économiques avec une structure d'adhésion formelle; ceci inclut les minorités culturelles, ethniques et linguistiques. Nous passons à la diapositive suivante s'il vous plaît.

En ce qui concerne les positions du GAC à ce jour sur la question, le GAC encourage la GNSO d'améliorer le processus de la CPE dans le but d'aborder des questions ou des incertitudes importantes comme par exemple la prédictibilité, la transparence, l'efficacité et les dépendances des mécanismes d'appel.

Le GAC signale que la définition de communauté doit être clarifiée ainsi que les critères pour cette qualification. Le GAC encourage également la qualification de mesures dans le but d'assurer une participation de base et l'expertise dans les panels d'évaluation dans

le but d'améliorer la compréhension sur la reconnaissance des différentes communautés, leur administration, leur organisation ou leur développement. Nous passons à la diapositive suivante s'il vous plaît.

En ce qui concerne les prochaines démarches pour la considération du GAC, le GAC peut souhaiter évaluer si les attentes ont été atteintes par les recommandations finales. Ceci est inclus dans le rapport final du groupe SubPro. Le GAC peut également vouloir considérer d'appuyer la déclaration de la minorité de l'ALAC et les omissions du rapport final du groupe de travail du EPDP, par exemple le critère de mise en œuvre, et aborder toutes les questions nécessaires pour la reconnaissance des membres de la communauté pour les critères du CPE. Et aussi, on a fait des prévisions par rapport à la reconnaissance de l'obligation de la considération des différents points de vue lorsque la reconnaissance d'une communauté ne peut pas être mesurée. Il n'y a pas de disposition similaire par rapport à la mesure prise.

Et aussi, il y a une autre recommandation qui dit le manque non seulement d'une stipulation mais aussi de la sélection des fournisseurs de CPE de la part de l'organisation ICANN peut être sujet à l'apport de la communauté comme une mesure proactive pour aider l'organisation ICANN à sélectionner un fournisseur de CPE qui soit approprié pour les procédures pour des séries ultérieures.

Je vais m'arrêter là et je vais voir s'il y a des commentaires ou si vous avez quelque chose à dire. Manal, Jorge, je vous prie de me dire si quelqu'un a levé la main, s'il y a des commentaires que vous puissiez

lire à partir du chat. Je vois qu'il n'y a pas de commentaire. Je ne vois pas de main levée non plus. Ah oui, Kavouss, allez-y s'il vous plaît.

IRAN :

Bonjour depuis le fuseau horaire de Genève. Je crois que j'ai déjà mentionné la question à deux reprises et je vais le faire pour une troisième fois.

Vous avez posé des questions au GAC. Le GAC veut les évaluer les considérer. Vous vous attendez toujours à des réactions de la part du GAC ? Merci.

VICE-PRÉSIDENTE LUISA PAEZ : Merci Kavouss.

Je crois que nous voulons toujours donner l'opportunité aux membres du GAC pour qu'ils présentent leurs commentaires étant donné que nous considérons que c'est le moment approprié pour le faire. C'est un moment du processus approprié pour faire des commentaires au Conseil d'Administration, etc. C'est le moment approprié pour garantir et pour vérifier avec tous les membres du GAC cette question en particulier. Mais bon, ceci a trait également à un avis possible ou à des commentaires possibles que l'on voudrait faire face au Conseil d'Administration. Nous pouvons parler aussi des commentaires publics. Aujourd'hui, on va discuter à la fin de la séance des démarches possibles et aussi d'une contribution possible. Il y a le communiqué de l'ICANN70, mais il y a aussi une consultation publique

pour cette question et le GAC pourrait peut-être donner son avis consensuel.

Je vais passer maintenant la parole à Manal. Je ne sais pas s'il y a une autre question.

IRAN :

Oui, j'ai une autre question. Si le GAC décide de faire quelque chose, quel est le véhicule qui serait utilisé ? On l'envoie au Conseil d'Administration, mais comment on l'envoie ? Une phrase, un paragraphe dans le communiqué ? Je ne crois pas qu'il faut qu'il y ait un avis à cet égard. J'espère donc que vous nous disiez quelle serait la manière de faire parvenir ceci au Conseil et qu'elle en est l'efficacité. Je répète, je l'ai dit à plusieurs reprises, mais c'est un critère.

Merci.

VICE-PRÉSIDENTE LUISA PAEZ : Tout d'abord, je vais passer la parole à Manal et on va débattre sur votre commentaire.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Luisa, merci Kavouss de votre contribution.

Comme Luisa l'a mentionné, il y a deux opportunités pour présenter des contributions. En général, nous donnons notre avis au Conseil d'Administration, mais une période de consultation publique qui est en cours. Il est donc important d'avoir des points de vue collectifs sur

de nouvelles questions que nous aimerions peut-être réitérer. Je tiens compte de votre commentaire sur le fait qu'il faut être cohérent dans nos positions, que ce soit de réitérer quelque chose ou lorsqu'on fait de nouvelles contributions. Pour cette raison, je vous remercie du point que vous avez mentionné hier. Nous avons envoyé des avis sur certains points que l'on essaie de refléter dans le nouveau communiqué pour garantir que ce soit cohérent et solide.

Dans cette réunion de l'ALAC hier, on a décidé de faire des contributions. Et quant à l'opportunité s'il faut envoyer quelque chose ou pas, je crois que c'est justement l'objet de la question.

Je vais passer maintenant la parole à Jorge.

VICE-PRÉSIDENT JORGE CANCIO : Manal ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, allez-y Jorge s'il vous plaît. Jorge et après, Kavouss.

VICE-PRÉSIDENT JORGE CANCIO : Merci Manal.

Je crois que vous avez déjà expliqué l'état où nous en sommes. Il y a quelques diapositives finales pour finir cette séance et nous reviendrons sur les prochaines démarches. Nous dépendons des membres du GAC.

Il y a beaucoup de travail de préparation : le tableau de préparation du GAC sur les procédures ultérieures, le document de résumé, le débat que nous avons aujourd'hui. Mais ceci dépend des membres du GAC d'émettre ou de produire un texte pour présenter leur position avant la période de consultation publique, ce qui dépend des membres et de ce qu'ils décident.

VICE-PRÉSIDENTE LUISA PAEZ : Merci beaucoup Jorge et Manal.

Kavouss, vous voulez prendre la parole ?

IRAN :

Je suggère au GAC de considérer les deux approches. L'une des approches consiste à envoyer quelque chose, de préférence cohérent avec l'idée de l'ALAC, si vous avez un texte disponible là-dessus que vous auriez peut-être déjà rédigé ou les vice-présidents. Et lorsque nous aurons ces commentaires conjoints, je les ai vus à plusieurs reprises ces commentaires conjoints au sein de l'ICANN ces dernières années, je pense que nous pouvons nous en servir.

Deuxièmement, je pense que nous pouvons encourager les membres du GAC à proposer des commentaires si l'on a le temps disponible pour ce faire pendant la période de commentaires publics.

Voilà les points me semble-t-il qu'il faudrait considérer. Je crois qu'il faut analyser et considérer les deux approches de manière parallèle. Merci beaucoup.

VICE-PRÉSIDENTE LUISA PAEZ : Merci beaucoup Kavouss. C'est quelque chose de très utile. Par rapport aux déclarations possibles du GAC et l'ALAC, nous allons voir s'il y a un accord entre le GAC et une contribution possible pour ce qui est des commentaires publics sur les procédures ultérieures et leur rapport. Oui, tout à fait d'accord. Donc ces commentaires ou ces points que vous venez d'évoquer, nous allons en tenir compte.

Je me demande s'il y a un autre membre du GAC qui aurait une autre question à poser ou à soulever ? Tenant compte du temps disponible, s'il n'y a pas de commentaires ou de questions sur ce thème en particulier, nous pouvons avancer et voir le prochain point. Comme vous le savez, nous pouvons toujours revenir sur le point précédent. Jorge.

VICE-PRÉSIDENT JORGE CANCIO : Merci beaucoup Luisa.

Vérifions une minute les diapositives.

Le dernier thème prioritaire que nous avons identifié a trait aux enchères et aux mécanismes de dernier recours. C'est un thème vraiment complexe où il y a beaucoup de détails dans cette recommandation. Ce que je suggère donc, c'est de consulter les documents et les informations et en particulier les pages 21 et 22 du document informatif sur les procédures ultérieures. Là, vous trouverez

la section pertinente pour les procédures de ventes aux enchères de la fiche de suivi du GAC.

Les dernières recommandations du PDP sur ce thème se trouvent à la recommandation 35. Ces points apparaissent à plusieurs reprises. Pour vous en donner un aperçu, la première partie de la recommandation 35 affirme que les candidats peuvent résoudre les litiges, c'est-à-dire c'est un moyen lorsqu'il y a plusieurs candidatures pour la même chaîne de caractères pendant la période établie dans le guide de candidature. Il n'y a pas d'accord ou de contrat qui affirme que la communauté aurait la priorité sur ces candidature ; c'est ce que l'on appelle la candidature communautaire. On en a discuté et s'il n'y a pas de réclamation ou d'accord, le conflit est résolu par une vente aux enchères de l'ICANN en dernier recours et l'on convoque un panel d'experts pour déterminer les évaluations dans ces candidatures présentées par la communauté.

La recommandation 35 dans son point 2 mentionne que le guide de candidature doit refléter ce qui suit : les deux candidats s'engagent à une résolution lorsque les chaînes de caractères conflictuelles seront résolues et cela peut se faire de différentes manières, ce qui comprend des combinaisons ou même des joint venture ou même avec des enchères privées.

En ce qui concerne les enchères privées, nous devons spécifier que cette mention des enchères privées n'a pas fait l'objet d'un consensus dans le groupe de travail. Et par conséquent, d'après ce que nous

comprenons, cela ne fait pas partie des recommandations pour le Conseil d'Administration.

La recommandation 35 dans son point 3 établit l'obligation pour que les candidatures soient présentées de bonne foi avec intention de bonne foi pour l'exploitation du gTLD. Cela signifie que les candidats ne pourront pas présenter de candidature, aux fins d'obtenir des bénéfices financiers par la résolution des chaînes conflictuelles comme c'était le cas pour la série de 2012 dans certains cas. C'est donc un moyen d'éviter la spéculation avec la règle liée aux ensembles suscitant la controverse.

Il y a aussi la recommandation au point 4 où l'on fait référence au système qui sera employé pour ces enchères en dernier recours de la part de l'ICANN et la recommandation originale qui consistait à utiliser les ventes aux enchères du second prix où les personnes qui font leur offre font une enchère avec une offre fermée au lieu d'utiliser l'enchère utilisée à partir de 2012. Cela se fait pour contrôler la manière dont les prix sont gérés au cours de ces enchères. C'est aussi un aspect qui n'a pas fait l'objet de consensus non plus dans le groupe de travail de procédures ultérieures de la GNSO. Alors cela ne fait pas partie des recommandations de la GNSO pour le Conseil d'Administration. Les enchères en derniers recours de l'ICANN n'auront lieu que lorsque toutes les autres procédures d'évaluation ou d'objection, etc. auront eu lieu, auront été appliquées. Ceci se fait à la fin du processus.

Et le GAC et quelques membres du groupe de travail des procédures ultérieures ont fait connaître leurs inquiétudes sur la spéculation et les abus des offres privées pour des séries ultérieures. Il n'y a pas eu de consensus plein à l'égard des mesures de protection fournies pour faire face à ces préoccupations dans ce contexte ou dans cette question très complexe.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, il y avait les enchères privées ainsi que la recommandation liée au système des enchères qui sera utilisé s'il n'y a pas de consensus au sein du groupe de travail.

Nous allons maintenant voir la prochaine diapositive. Voilà donc un aperçu des positions que nous avons eues par le passé, en particulier pour ce qui est de la contribution au consensus du GAC en septembre lorsque le projet de recommandations est entré dans la période de commentaires publics.

En premier lieu, en tant que GAC, nous reconnaissons que l'intention de bonne foi essaie de réduire la spéculation possible, en tout cas à notre avis et je crois que c'est quelque chose que l'ALAC partage. Nous pensons que les mesures de punition ou de contrôle pour manquement ou la non-présentation de cette intention de bonne foi ne sont pas suffisamment définies.

Le deuxième point établit que le GAC réaffirme – et c'est une position résultant de la série de 2012 – encore une fois que les enchères ne doivent pas être utilisées pour des conflits de candidatures commerciales et non commerciales. Enfin, à notre opinion, les

enchères privées qui sont faites en dehors du cadre de l'ICANN et qui sont organisées par les candidats eux-mêmes sur des chaînes de caractères controversées devraient être fortement découragées. Lors de la dernière série, cela a suscité de nombreuses préoccupations.

Nous allons maintenant voir la prochaine diapositive, dernière diapositive sur ce thème. Ici, ce que vous voyez, c'est juste des suggestions que nous avons faites avec Luisa et Benedetta pour les présenter ou les soumettre à la considération du GAC. Pendant la période de commentaires publics qui peuvent être formulés directement au Conseil d'Administration, il faut réitérer l'importance des mesures punitives ou de contrôle d'une nature déterminée pour s'assurer que la clause d'intention de bonne foi ou de bonne volonté sera vraiment respectée et exigible.

Un autre point qui a trait à ceci est le fait de savoir si nous voudrions considérer des contributions supplémentaires ou rappeler des contributions préalables sur la question des enchères. Comme je le disais, cela ne fait pas partie des recommandations faites au Conseil d'Administration parce qu'il n'y a pas eu de consensus là-dessus. Cependant, d'autre part, cela n'est pas exclu, donc on pourrait s'en servir. Nous pourrions aussi rédiger un texte supplémentaire sur le découragement à ces enchères de dernier recours et cela soutiendrait le texte de la déclaration de la minorité de l'ALAC qui dit que l'utilisation de l'intention de bonne foi limitée aux participants dans les enchères privées, que cette affirmation devrait s'appliquer à toutes les candidatures, non seulement à celles qui concernent des

ensembles de chaînes de caractères controversées. Cette règle donc ne permettant pas aux candidats de présenter une candidature pour spéculer sur le système devrait être généralisée.

L'ALAC propose dans sa déclaration de minorité que de toute manière, les facteurs établissant l'absence de bonne volonté sont trop subjectifs. Et par conséquent, la pénalisation ne pourrait pas être appliquée sans une dissuasion. Il ne s'agit que d'une tentative qui aurait dû être accompagnée d'autres mesures de contrôle. En ce sens-là, nous voudrions être alignés sur ce point avec l'ALAC.

C'est donc ce que nous avons dans nos diapositives. Je vois qu'il y a eu quelques commentaires dont l'un a trait aux candidatures avec la priorité accordée à la communauté de Nigel Hickson pour soutenir l'ALAC, en particulier en ce qui concerne la recommandation 34.2, l'évaluation de la priorité communautaire. Nous prenons bien compte de ce soutien. Et Justine Chew de l'ALAC fait un commentaire sur l'évaluation de la candidature avec l'évaluation de la communauté et Benedetta mentionne cela aussi. C'est donc le moment pour que vous partagiez vos opinions, vos commentaires, vos suggestions pour ce qui est des mécanismes d'enchères de dernier recours. Ou si nous en avons le temps, je crois que nous disposons de six minutes et nous allons ensuite voir les dernière diapositives, nous pourrions bien sûr discuter des candidatures avec la priorité accordée à la communauté.

Nous allons vérifier la liste pour voir s'il y a des mains levées. Je vois qu'il y a Kavouss. Kavouss.

IRAN :

Tout cela, ce sont des idées. C'est difficile de les transformer en des procédures applicables. La bonne foi doit être basée sur des critères et c'est difficile d'en trouver ici. Pour une personne, quelque chose peut être de bonne foi et une autre personne peut considérer que ce n'est pas le cas ; c'est vraiment très difficile. Mais cela ne signifie pas que nous ne devons pas prendre de mesure.

Je crois qu'on pourrait avoir deux communications adressées au Conseil : premièrement, l'avis avec un A majuscule, puis une déclaration. Alors, on pourrait mettre dans la déclaration pour l'ICANN quelque chose de semblable à ce qui a été mentionné par l'ALAC, dire que ceci s'appliquerait aux ensembles conflictuels, peut-être ne pas dire qu'il ne soit pas appliqué mais qu'il peut être appliqué en particulier. J'espère que mes collègues en tiendront compte.

La difficulté, c'est que la plupart de tout cela est subjectif. Mais il faut mettre dans la déclaration quelque chose de similaire à ce que l'ALAC a dit, quelques modifications et encourager les membres du GAC à en tenir compte très sérieusement et à partager des commentaires. Jorge peut me dire quel est le délai pour ces commentaires publics.

Des mesures punitives, je ne sais pas. La seule serait que s'il y a quelque chose qui n'est pas bien et que selon l'avis du Conseil ne respecte pas les exigences de la candidature, cela ne serait pas accepté, ce serait rejeté ; ce serait la seule action punitive. Il n'y a pas d'action punitive du point de vue financier, seulement une action

contre les candidats. Parce que vous êtes avocat, vous comprenez bien ce que je dis. C'est difficile, mais il faut faire quelque chose. Commençons à faire quelque chose. Ne restons pas indifférent pour ainsi dire.

Merci.

VICE-PRÉSIDENT JORGE CANCIO : Merci Kavouss. Je prenais note de votre commentaire. Merci de vos commentaires encore une fois.

Je vois que vous dites qu'il y a un certain appétit soit disant pour considérer les contributions de l'ALAC au Conseil d'Administration. Là, on a deux points de vue différents. Le rapport de la minorité d'une part que l'ALAC a présenté au mois de janvier lorsque le rapport final a été fini par l'équipe de travail du PDP de la GNSO. Et tel que cela a été informé hier soir sur l'horaire européen, on travaille sur un conseil de l'ALAC sur la déclaration de la minorité que vous avez faite en janvier. Quand le conseil de l'ALAC sera disponible, il faudra bien l'analyser en détail et voir, au moins du point de vue des leaders, si l'on peut donner du soutien et informer le GAC de manière appropriée et aussi déterminer quelles sont les opinions des collègues du GAC à cet égard. Cela pourrait être la base, le point de départ pour la période de consultation publique au cours de cette période de consultation publique compte tenu de ce qui a été débattu ces jours-ci.

Je me demande maintenant s'il y a d'autres commentaires concernant ces candidatures communautaires ou

d'autres commentaires sur les mécanismes de dernier recours ? Pour cette réunion, je sais qu'il y a eu une certaine délégation qui a manifesté leur intérêt sur ces deux points que je viens de mentionner. C'est donc le moment opportun de prendre la parole et de nous dire vos opinions. Peut-être que ce que vous pouvez faire aussi, c'est de faire une proposition dans le texte du communiqué.

Je vois Kavouss qui a levé la main encore une fois.

IRAN :

Pourriez-vous aller à la diapositive précédente ? Je voudrais ajouter quelque chose sur les enchères. Peut-être la diapositive précédente. C'est bien cela, voilà, ici.

Je crois qu'il faudrait ajouter quelque chose là. Toutes les autres procédures d'évaluation et les autres objectifs ont été pris en compte et on a fait tous les efforts. Non seulement ceci a été pris en compte mais on a fait tous les efforts possibles. Je crois que c'est comme cela. Et je m'excuse d'avoir pris la parole encore une fois. Je crois que j'ai trop parlé.

VICE-PRÉSIDENT JORGE CANCIO : Pas de problème Kavouss. Merci de votre conclusion par rapport à ce point. Là, on fait référence à un résumé de considération finale.

Je vois aussi qu'il y a eu des commentaires, des va-et-vient sur le chat par rapport à Nigel Hickson qui pense que ce serait bien que pour tous les candidats pour ce qui est de la recommandation 35.3, que cela soit

appliqué dans l'intention d'utiliser le nom au lieu de chercher un bénéfice économique à travers une controverse. Je crois que ceci soutient les points de vue du GAC dans la période de commentaires publics du mois de septembre et aussi ce qui a été manifesté par l'ALAC.

S'il n'y a plus de commentaires, je vais maintenant passer la parole à Luisa si vous êtes d'accord, et nous allons passer à la dernière diapositive.

VICE-PRÉSIDENTE LUISA PAEZ : Merci Jorge.

Voici la dernière diapositive. Tel qu'on l'a mentionné auparavant, dans cette séance, on a décidé d'identifier les prochaines démarches possibles pour le GAC compte tenu des points que l'on débattus tout à l'heure, mais c'est l'occasion de contribuer avec un texte pour le communiqué, un conseil à l'avis au Conseil et comme Kavouss l'a dit, une déclaration conjointe avec l'ALAC. Il y a aussi la période de consultation publique, à savoir une possible opportunité s'il y a du consensus pour une contribution collective du GAC et inclure ceci dans le rapport final. Ceci sera fait avant que le Conseil d'Administration ne vote sur le rapport final.

Je voulais tout simplement vous mentionner ces opportunités qui sont disponibles et voir si vous avez des commentaires à faire, des questions à poser ou ce que vous voudrez dire en ce moment. Kavouss a levé la main.

IRAN :

Luisa, Jorge, je suggère ce qui suit, et Manal aussi.

Lorsqu'on envoie quelque chose au Conseil d'Administration, comme une déclaration, je crois qu'on devrait introduire une phrase d'introduction disant que le GAC considère que bien que le texte suivant ne soit pas un avis du GAC tel que cela est prévu dans les statuts dans le paragraphe x ou y, ceci a été accordé par le GAC dans son ensemble. Je crois qu'il faudrait faire cela.

Je connais bien le Conseil d'Administration, ils vont dire : « Il n'y a pas de consensus, alors on ne va pas en tenir compte. » Là, on perd beaucoup de temps, on consacre beaucoup d'efforts, on perd beaucoup de travail. Alors cher Jorge, chère Luisa, je crois que cela serait vraiment utile. Je ne vais pas le répéter, mais j'espère que vous aurez pris note de ce que je viens de dire.

Merci.

VICE-PRÉSIDENTE LUISA PAEZ : Absolument Kavouss. Je crois que c'est très important pour indiquer le consensus du GAC dans toute déclaration que l'on pourrait envoyer. Merci de l'avoir réitéré, je vais prendre note de votre commentaire.

Manal, s'il vous plaît. Et tenez compte qu'il nous reste que cinq minutes.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Luisa. Je veux confirmer ce que Kavouss vient de dire.

Le Conseil d'Administration prend en considération, bien que ceci ne soit pas prévu dans les statuts constitutifs, l'avis du GAC dans son ensemble et du BGIG qui a participé avec le GAC pour débattre des questions d'intérêt. Ceci est introduit dans la catégorie que vous avez mentionnée. La contribution du GAC y est incluse, mais ce n'est pas un avis du GAC tel que cela est prévu dans les statuts constitutifs de l'ICANN. Je vous propose donc de voir quelles sont nos positions avant de les inclure dans l'avis du GAC.

Merci.

VICE-PRÉSIDENTE LUISA PAEZ : Merci Manal de vos précisions.

Je vois que Jorge a levé la main.

VICE-PRÉSIDENT JORGE CANCIO : Merci Luisa.

Je voulais tout simplement ajouter quelque chose à ce que l'on fait de notre part en tant que leaders sur ces questions pour ce qui est du résultat de notre débat et aussi pour l'information de tous les collègues du GAC. Ce que nous faisons, c'est la chose suivante. On prépare un texte similaire à celui de la dernière réunion où l'on a résumé et on essaie d'être aussi objectif que possible. Là, on inclut les discussions sur les différents points qui ont été abordés pendant les

différents débats. Voilà la manière dont on travaille et cela, sous le titre de questions d'intérêt pour le GAC.

Il y aura une séance, tout au moins nous allons proposer une séance, sur les procédures pour des séries ultérieures et nous travaillons avec l'aide inestimable de Benedetta. C'est quelque chose de descriptif ce que je viens de dire et comme Manal l'a bien dit, c'est toujours utile pour le Conseil de voir et de reconnaître quelles sont les questions d'importance pour le GAC. Mais tel que je l'ai mentionné auparavant, si les membres du GAC sont intéressés à faire des commentaires ou un avis de suivi, c'est à eux de le proposer.

Je sens qu'il y a un grand intérêt. Il y a le soutien du GAC sur la déclaration de l'ALAC et le conseil de l'ALAC arrivera dès que nous aurons fini avec nos réunions. Voilà donc quelque chose dont il faudra débattre pendant la période intersession, savoir jusqu'à quel point on va l'appuyer et de quelle manière allons-nous manifester notre soutien.

VICE-PRÉSIDENTE LUISA PAEZ : Merci Jorge. Vous avez été très clair. C'est peut-être un travail à faire pendant la période intersessions.

Je regarde le chat pour voir s'il y a des questions ou des commentaires. Je vous invite à voir le tableau de révision du GAC et je vous invite à débattre du texte du communiqué dans les séances qui viennent consacrées à la rédaction du communiqué. Encore une fois,

merci de vos commentaires, merci des discussions, merci pour vos questions.

Je crois que nous sommes arrivés à l'heure de fin de notre réunion. Nous allons donc clore la réunion et avec plaisir, nous allons recevoir des commentaires ou des textes proposés. Et tel que Jorge l'a mentionné, nous allons partager cela dans le corp du communiqué pour aborder ces questions importantes et pour que le GAC en discute dans les séances consacrées aux discussions.

Je vais passer maintenant la parole à Manal.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Luisa et Jorge, je vous remercie de cette excellente présentation et de cet excellent débat.

Nous allons maintenant aborder la séance de l'utilisation malveillante du DNS. J'espère que nous pourrons aussi présenter une contribution collective du GAC à ce sujet. Je demande au personnel de soutien de m'indiquer lorsque nous serons prêts à commencer cette séance sur l'utilisation malveillante du DNS.

[SESSION SUIVANTE]

Nous sommes prêts. Je remercie Jorge et Luisa encore une fois. Et nous allons maintenant entamer la séance sur l'utilisation malveillante du DNS qui aura une durée de 45 minutes aussi. Je crois

que nous allons discuter des élaborations et des défis du DNS sur HTTPS. Je vais maintenant céder la parole aux leaders sur ce sujet. Je vois qu'il y a une présentation de Laureen Kapin et de [inaudible]. Je ne sais pas lequel de vous va commencer. Je vous cède la parole donc.

KATIE NOYES :

C'est moi qui commence. Je représente le groupe de travail de la sécurité publique du GAC. Nous allons voir la prochaine diapositive et la prochaine présentation. Je vais lire le titre de la présentation : « Le DNS sur HTTPS ». Dans ce cas particulier, nous allons parler des mythes et des réalités et des élaborations et développements actuels.

Voilà l'ordre du jour pour aujourd'hui. Nous allons commencer par l'évaluation des questions liées à la sécurité publique des protocoles impliqués dans le DNS. Nous savons qu'il y a de nombreuses activités, aussi bien du côté de l'ICANN que du SSAC. Il y a un rapport qui a été présenté en mars de l'année dernière. Il y a aussi le bureau du directeur des technologies avec une recommandation l'année dernière. Et lors de la réunion de l'ICANN69, il y a eu une présentation. Un bon nombre de ces travaux sont centrés sur des questions futures et sur la manière dont on évaluerait ces protocoles une fois qu'ils seraient mis en œuvre.

Sur ce point, alors que nous cherchons à trouver des recommandations et à utiliser des applications en ce qui concerne particulièrement la sécurité publique, nous avons pris le temps de les

mettre tous à jour sur ce qui arrive du point de vue des fournisseurs de service. Là, vous verrez un ordre du jour, il y aura différents points de vue qui nous permettront d'avoir un aperçu général de la question.

Voilà donc les participants du panel. Pour des questions de temps, je vais demander à nos panelistes de se présenter lorsqu'ils auront à prendre la parole. Je veux rappeler qu'il y a certains points dans la présentation. Je cède la parole à Janos, le co-leader de cette présentation, pour qu'il fasse sa présentation justement.

JANOS DRIENYOVSZKI :

Merci Kathleen.

Bonjour à tous. Je suis content d'être ici. Pendant cette séance, je vais faire une courte présentation du thème et je vais céder la parole au prochain orateur.

Presque toutes les activités commencent par l'utilisateur qui écrit un nom de domaine, un URL, sur la barre de navigation du moteur de recherche. Ici, vous avez un exemple sur cette diapositive. Imaginez à des fins théoriques que nous sommes à Cancún ou que nous sommes sur le chemin vers Cancún, que nous sommes à l'aéroport et que nous cherchons les meilleurs restaurants de Cancún parce que bien sûr, il faut que nous puissions nous amuser après les séances. Donc tenant compte de cette supposition pour accéder au site web, nous nous servons du moteur de recherche et ensuite, grâce au moteur, nous obtenons un résultat qui nous mène au lien du site web.

Donc pour connecter un utilisateur à un site web et à son contenu, le système de noms de domaine doit être consulté. C'est comme un annuaire de téléphone. Le système doit être traduit dans une direction. C'est une adresse IP pour parvenir au site web que nous cherchons. La phase intermédiaire dans ce processus est le processus de résolution du DNS. En général, cela se fait localement, maintenant sous le contrôle d'un fournisseur de service internet. La résolution de l'information à laquelle les utilisateurs veulent accéder, cette information n'est pas chiffrée et est d'accès public. Cela signifie que la demande est transmise sous la forme d'un texte simple. Le DNS sur HTTPS qui est un protocole de l'internet adopté par l'IETF en 2018 essaie de protéger la confidentialité de l'utilisateur en assurant ce processus de résolution.

Le protocole DoH chiffre non seulement la demande du DNS mais fait aussi que le trafic soit impossible à distinguer d'un autre trafic général qui n'est pas DNS sur HTTPS. Voilà donc la version sûre du HTTP.

Le protocole HTTPS peut être mis en œuvre de différentes manières. Nos panelistes vont vous montrer des méthodes de mise en œuvre et les leçons apprises. Le premier orateur est un représentant de Cloudflare à qui je cède la parole.

RICHARD LEANING :

Bonjour, bon après-midi, bonsoir. Je m'appelle Richard Leaning de Cloudflare, directeur de la confiance et de la sécurité. Je n'ai pas de

diapositives. Mon intervention sera très courte, ce n'est que cinq minutes.

Avant de parler, je voudrais m'assurer que vous pouvez bien m'entendre parce qu'autrement, je parlerais tout seul. Quelqu'un pourrait-il confirmer ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, on vous entend bien.

RICHARD LEANING : Merci Manal.

Je commencerai.

L'internet a été bâti... En fait, il n'a jamais été bâti. Il est devenu le Cloudflare et le Cloudflare existe pour que l'internet soit plus rapide, plus fiable et plus efficace. Une bonne partie de ce que nous faisons se rapporte à la sécurité et cela a un sens parce que l'internet n'a jamais eu d'ingénierie conçue depuis le début. C'était un projet scientifique académique, mais son importance actuelle fait qu'il soit critique d'y ajouter la sécurité de conception à tous les niveaux.

Au cours des 10 dernières années, Cloudflare a conçu des mises en œuvre de sécurité pour l'internet tenant compte de ce que l'internet est devenu. Cloudflare contribue à un meilleur internet pour que cet internet soit fondamentalement sûr.

Lors de notre semaine de la sécurité de Cloudflare, nous avons eu une réunion avec plus de 20 séances, avec des blogs sur des sites web, avec les outils de sécurité pour les personnes intéressées. Le DNS est l'annuaire téléphone de l'internet comme on le disait tout à l'heure. L'une des premières étapes pour être en ligne, c'est de cliquer sur un lien ou d'envoyer un courriel ou d'ouvrir son téléphone portable. Le dispositif cherche l'adresse IP d'un domaine et cela se fait par l'intermédiaire du DNS.

Le DNS est un protocole de texte simple qui n'a pas été conçu pour avoir de la sécurité ou de la confidentialité. Et comme Jonas le disait, l'IETF a décidé d'aborder cette question par le chiffrement et le DoH fait partie de cette solution.

Le DNS non chiffré signifie que n'importe qui suivrait notre connexion de réseau, notre wifi, nos connexions, peut voir tous les sites, toutes les applications demandées même si les contenus sont chiffrés. Nous avons donc lancé le DoH sur Cloudflare 1.1.1 en 2018 à peu près. Nous croyons que le DoH représente un pas en avant pour l'internet. Le DoH améliore significativement la sécurité et la protection de la vie privée des utilisateurs d'internet. En fait, il a été adopté par une bonne partie de la communauté technique. L'utilisation de résolveurs DNS non chiffrés signifie que les parties peuvent suivre l'activité sur les navigateurs des utilisateurs individuels. Ils peuvent modifier les requêtes, ils peuvent envoyer des requêtes sur des sites et créer des problèmes. Nous croyons que ce type d'approche est significativement positif et nous espérons que la méthode de

Cloudflare deviendra une norme et sera adoptée par les navigateurs à mesure que nous allons vers l'avenir.

Pour Cloudflare, la confidentialité est un thème important. La sécurité est très importante aussi et nous pensons que DoH est l'un des nombreux outils qui peuvent être utilisés pour améliorer la sécurité de l'internet.

Voilà tout ce que j'ai à dire en ce moment. Je suis à votre disposition si vous avez des questions à poser une fois que les autres panelistes auront fini leur intervention.

KATIE NOYES : Prochaine diapositive.

ERIC RESCORLA : J'espère que vous pouvez bien me voir, bien m'entendre. La prochaine diapositive s'il vous plaît.

Presque tout ce que nous faisons chez Mozilla consiste à mettre en œuvre une série de principes. Nous sommes une organisation basée sur une mission. Notre manifeste concerne les principes et le quatrième principe dit que la sécurité et la confidentialité des individus sur l'internet sont fondamentaux et ne doivent pas être traités comme des points optionnels ou facultatifs. Notre engagement ici est un engagement envers l'utilisateur.

Cette situation présente deux problèmes liés à la sécurité. Le premier processus concernant la sécurité dont on a beaucoup parlé est le suivant : comment je fais pour être connecté de manière sûre ? Quel résolveur est-ce que je dois choisir ? Et comment je sais que ce n'est pas un attaquant ? Si je me connecte au résolveur incorrect, cela ne sert à rien, donc il est important de savoir à quel résolveur je dois me connecter de manière sûre. C'est comme cela que l'on protège les utilisateurs et qu'on empêche les attaquants d'observer les résolutions pour qu'ils ne puissent pas modifier les réponses. Si nous n'abordons pas ces deux questions, nous ne pourrons pas résoudre les problèmes.

IRAN : S'il vous plaît, parlez plus lentement.

KATIE NOYES : Oui. Apparemment, nos interprètes essaient de vous suivre. Nous vous demandons de parler plus lentement.

ERIC RESCORLA : Je vais faire de mon mieux.

Pendant l'histoire, d'où vient un résolveur ? Quand on se connecte sur le réseau, le réseau rend public le résolveur et cela peut être le résolveur de l'ISP ou le point d'accès local. Si c'est un réseau d'entreprise, il peut s'agir du résolveur fourni par l'entreprise ; si on est dans une cafétéria ou dans une entreprise, c'est ce que le réseau

du moment propose. C'est l'une des règles générales et l'utilisateur ne sait pas cela. Il n'a pas moyen de savoir quelles sont les politiques appliquées par le résolveur et s'il les respecte ou non.

Donc les utilisateurs choisissent leur propre résolveur. Il y en a plusieurs, Google [inaudible] DNS 1.1.1, celui de Cloudflare .9. Certaines personnes les choisissent et certains réseaux publient ces résolveurs. Bien sûr, ces réseaux ont différentes politiques de sécurité et de confidentialité qu'il faut contrôler. Le résolveur dans ce cas, c'est différent du processus qui suit. Il y a un autre navigateur qui fait quelque chose de semblable.

Ici, on a deux questions différentes. D'une part, les résolveurs récurrents de confiance. Nous travaillons avec des résolveurs et on garantit une série minimale de caractéristiques de sécurité. Il y a des normes prévues pour cela et on travaille avec eux. On établit un contrat avec eux. Je vais vous parler davantage de ces politiques.

Dès que l'on a établi les résolveurs, on connecte à travers le DoH. Je vais sauter cette partie-ci parce que vous savez déjà ce qu'est le DNS sur HTTPS. La question est qu'on ne parle pas avec n'importe quel résolveur, mais avec ceux qui nous ont garanti leur sécurité par contrat.

Ce que je veux vous montrer ici, c'est qu'on essaie de lancer DoH par défaut pour la plus grande quantité de personnes possible. Cela veut dire introduire le nom des résolveurs qui vont être utilisés. Les utilisateurs peuvent annuler les résolveurs s'ils le souhaitent. Il y a

différents mécanismes de filtres que les utilisateurs peuvent utiliser. On est ici dans des configurations d'entreprise, ce qui signifie que les dispositifs sont gérés par l'entreprise. Alors dans ce cas, l'entreprise permet d'utiliser ses propres voies.

On essaie également de respecter le respecter le filtrage DNS. On travaille avec les ISP pour mieux détecter tout cela. Puis, on publie les politiques qui décrivent les meilleures pratiques de sécurité du DNS. Diapositive suivante s'il vous plaît.

Quand je dis par exemple que dans la pratique cela se passe comme ça, on habilite le DoH dans une région géographique quelconque. Vous avez ce [inaudible] qui apparaît, l'utilisateur dit OK ou bien il le refuse. Diapositive suivante s'il vous plaît.

Comme je l'ai dit, nous avons cette politique de [TRR] et en termes généraux, on peut dire qu'il y a trois types d'exigence. Tout d'abord, le respect de la vie privée ; alors, le résolveur ne doit pas retenir les données de l'utilisateur au-delà de 24 heures et cela, à des fins de service opérationnel. Ceci ne peut pas être utilisé à des fins commerciales. Nous exigeons un niveau de transparence, c'est-à-dire publier un avis de confidentialité, avoir un rapport de transparence et nous exigeons d'opérer sans pouvoir bloquer par défaut ou par filtrage, à moins que cela soit requis par la loi. Par exemple, il y a du malware et ceci ne peut pas être fait par défaut. On exige que les listes de blocage soient publiées. Et tout cela est inclus dans la politique que vous pouvez voir sur ce lien.

L'état actuel par omission aux États-Unis, le fournisseur est Cloudflare, il y en a d'autres, NextDNS et Comcast. NextDNS n'est pas utilisé par défaut. Le cas de Comcast est intéressant. Avec Firefox, il est détecté automatiquement si c'est un résolveur Comcast et si possible, ceci est commuté à Comcast. On travaille mieux avec Comcast.

L'idée, c'est que nous ne voulons pas que les utilisateurs utilisent n'importe quel résolveur, mais les meilleurs résolveurs. On prévoit faire ceci au Canada en 2021 et nous sommes intéressés à entrer dans d'autres juridictions qui n'ont pas de plans concrets en ce moment.

Je ne sais pas s'il y a d'autres choses à faire. Je crois que j'ai fini.

KATIE NOYES :

Maintenant, je passe la parole à Marco.

MARCO :

Bonjour, bon après-midi, bonsoir. Je suis Marco. Je travaille pour RIPE NCC, le registre internet régional pour le Moyen-Orient et l'Asie centrale.

Je suis comme un observateur innocent parce que le RIR s'occupe des numéros, pas des noms, alors ce n'est pas notre domaine d'activités général. Mais pour vous informer, nous opérons également sur différentes entités.

Pour ce qui est du DNS, ce n'est pas quelque chose pour le DNS de la racine. Voici le lien entre le client et le premier résolveur récursif dans la racine du DNS. Il y a d'autres questions liées au respect de la vie privée.

Pourquoi je suis là ? Je suis là aussi pour apprendre parce que je trouve que c'est vraiment impressionnant de travailler sur la normalisation et la vitesse avec laquelle tout a fonctionné. Je me suis ciblé notamment sur l'IPv6 depuis deux décennies je crois. Cela a pris pas mal de temps pour y arriver. On a adopté l'IPv6 quand c'était vraiment indispensable pour le marché.

Le DoH, si on le considère de ce point de vue, c'est surprenant la vitesse à laquelle ceci a été normalisé. On a HTTPS, des protocoles DNS. Il s'agit simplement de les combiner et là, cela va se compliquer davantage en principe. Mais la normalisation s'est passée très vite. Et Eric a bien montré cette question.

La vitesse du marché est rapide. Le volume du marché est important aussi. J'adore cela parce que la normalisation de l'internet, on en a beaucoup discuté, je ne vais pas réitérer l'importance de l'internet, mais la normalisation et le déploiement de l'internet a trait au marché et ceci est favorisé par l'analyse que l'on fait. Je crois que le DoH est tellement intéressant.

Il y a un grand fossé. Le problème était clair, à savoir, il était nécessaire de clore ce fossé. Nous avons aussi mené ces discussions dans la communauté de RIPE NCC. On a parlé de la question avec les

organismes d'application de la loi et cela est très intéressant étant donné que l'industrie peut faire un choix et les utilisateurs aussi. Alors il doit exister un bénéfice. C'est ce qui me fait réfléchir tellement. Je crois que Richard aussi s'en occupe depuis 35 ans.

On n'a pas beaucoup fait avec le DNS, mais on a le DNSSEC, l'IPv6 et tout à coup, il semble que nous avons trouvé une partie compliquée où les gens ont dit : « Ça y est, c'est assez. » Il faut agir rapidement. Et moi, ce qui m'intéresse notamment, c'est qu'il semblerait qu'il y a un message important. Et me voici. J'adore apprendre tous les jours. Quand les gens signalent les avantages ou les désavantages du DNS sur HTTPS, le DNS sur TLS, une communauté différente mais bon, il est intéressant de voir comment cela intéresse le marché. Je crois qu'il ne faut pas l'oublier. Peut-être devons-nous apprendre aussi sur la question. Nous voyons que la normalisation fonctionne et le marché aussi parce qu'apparemment, c'est quelque chose qui préoccupe l'utilisateur final de l'internet.

Cela dit, J'ai fini ma présentation. Et je suis dans une certaine mesure un observateur, mais j'ai un grand intérêt sur la question aussi. Je passe la parole à Katie Noyes.

KATIE NOYES :

Je remercie tous les membres du panel d'avoir présenté l'état actuel de tous les développements et aussi de votre point de vue.

Marco, quelque chose qui vaut la peine d'être mentionné, c'est que ce matin, il y a eu une séance sur le DNSSEC où Verisign était présent et

on donnait des informations sur la question. Nous allons donc pouvoir certainement aborder l'information complètement, au moins du point de vue de la sécurité publique.

Je veux donner le temps suffisant aux membres du GAC et à tous ceux qui participent au panel pour poser des questions. C'est le moment de les poser justement et d'y répondre. Manal s'il vous plaît, je ne sais pas si vous voulez faciliter la séance de questions et réponses ou si vous voulez que je continue ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Très bien. Je peux gérer l'espace questions et réponses.

Il y a des questions ou des commentaires sur cette excellente présentation si informative ? Je vois qu'il y a des échanges sur le chat.

GULTEN TEPE : On a la Russie dans la liste d'orateurs.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je m'excuse. Le représentant de la Russie a la parole, puis Kavouss.

FÉDÉRATION DE LA RUSSIE : Merci madame la présidente. Merci à tous.

Je suis membre du GAC et je représente la Fédération russe. J'ai une série de questions.

La première est adressée à Katie. En premier lieu, je tiens à vous remercier de cette mise à jour, de cette présentation sur le DoH. C'est une question qui nous intéresse énormément. On a déjà eu d'autres présentations à l'IGF et dans d'autres conférences de l'ICANN. J'aime voir que le groupe sur la sécurité publique a commencé à analyser la situation. C'est une introduction très brève pour aborder des questions importantes du DoH. Comment l'intérêt public est appliqué ? Comment est-il appliqué dans une ambiance où le DoH ou le DoT se présente ? Qu'est-ce que je veux dire par intérêt public ? Par exemple la protection pour les enfants, l'accès à des sites illégaux, la propriété intellectuelle et la participation des agences d'application de la loi, vous prévoyez de considérer ces aspects-là ? Et quels seraient les enjeux ? Parce que l'impact du DoH n'est pas seulement positif pour la sécurité. Il y a une autre manière de voir ce point. Là, il y a des questions illégales sur internet et je crois que Katie appartient au FBI, si je ne m'abuse. Alors je suis particulièrement intéressé à savoir comment Katie en tant qu'employée du FBI voit le problème des agences d'application de la loi compte tenu de la mise en œuvre du DoH.

Merci.

KATIE NOYES :

Merci de votre question. Je suis là en tant que membre du groupe de travail sur la sécurité publique du GAC. Mais bien sûr, je peux répondre à un autre moment en représentation du FBI.

Quand nous avons organisé ce panel, il y avait deux questions sur lesquelles nous voulions centrer notre attention. L'une d'elles concernait l'accès légal par l'utilisation d'outils et de processus appropriés et comment ces solutions spécifiques allaient changer l'environnement s'il fallait par exemple des mises à jour. C'est pour cette raison que nous voulions convoquer ces membres du panel pour qu'ils nous disent littéralement comment fonctionne ce protocole et comment il est formé.

Il y a deux parties : l'une d'elle concerne l'aspect légal et l'autre concerne le filtrage. Lorsque j'ai proposé cela à mes collègues et que j'ai présenté ces deux points du panel, voilà les deux points ou les deux domaines sur lesquels nous avons centré notre attention, comment nous allons nous organiser pour travailler et bien sûr, il y a du travail à faire. Nous devons suivre de près les développements et les fournisseurs parce que tout évolue, comme les membres du panel l'ont signalé.

Je ne sais pas si l'un des membres du panel voudrait répondre à cette question ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Y a-t-il des commentaires supplémentaires des membres du panel ?

RICHARD LEANING : Oui. Je pourrais répondre.

Le protocole n'affecte pas le filtrage ni les points extrêmes. Pour un opérateur qui exploite le DoH, il peut appliquer les filtres nécessaires. Nous le faisons dans Cloudflare. Nous avons 1.1, 1.2, 1.3 et cela a un effet sur nos clients et cela leur permet de filtrer le logiciel malveillant. Il y a aussi d'autres questions concernant la sécurité dont il faut tenir compte. Par exemple 1.1.1.1, ceci affecte parfois les clients.

En ce qui concerne l'application de la loi et le processus pertinent, c'est quelque chose qui est requis. Mais comme Eric l'a dit, l'information dont nous disposons dans l'environnement du DoH, nous ne la gardons que 24 heures. Au bout de ces 24 heures, elle est éliminée. Et nous avons une information très limitée disponible pour les organismes d'application de loi. Voilà donc l'information qui est conservée.

J'espère avoir répondu à la question. Je viens de mettre mon courriel sur le chat et je vous invite à m'écrire directement si je n'ai pas été suffisamment clair ou s'il y a d'autres questions que vous voudriez me poser. Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Richard.

Je vois que le représentant de la France veut prendre la parole et ensuite, Kavouss.

FRANCE :

Merci Manal. Je m'appelle Vincent Gouillart, je suis le représentant du GAC de la France.

Bonjour chers collègues, bonjour à vous tous. Et je remercie les orateurs de nous avoir présenté cette information très intéressante. Je veux faire quelques commentaires en représentation de la France, mais je vous préviens, je vais parler français. Je vous donne quelques secondes pour que vous puissiez changer de canal.

[coupure] a évoqué, en bonne partie. Et nous en France, nous restons effectivement prudents, mais nous ne nous opposons pas a priori au DoH. Nous avons bien conscience qu'il peut poser des difficultés aux autorités publiques et aux agences de maintien de l'ordre, mais nous pensons aussi qu'il améliore dans certains cas la sécurité des internautes. La vie privée est en effet une partie importante de la sécurité, comme il a été dit tout à l'heure, et le DoH est aussi une protection par exemple contre des attaques de pirates informatiques.

Alors à nos yeux, ce que le DoH peut prendre d'une main en matière de cybersécurité, il le rend au moins en partie de l'autre. C'est donc un sujet complexe sur lequel nous devons rester nuancés. Et je pense que nous, les États, devons rester modestes et réalistes. Nous avons encore besoin d'en apprendre plus sur ce sujet et d'analyses si le DoH est un protocole effectivement acceptable pour les intérêts légitimes des États ou non.

Mais en tout cas, merci beaucoup pour vos présentations à tous. Nous en France serons heureux de continuer le dialogue avec les

spécialistes que vous êtes. Et si les travaux sont commencés au sein de l'ICANN sur le DoH et sur des protocoles similaires, la France sera heureux d'y prendre part.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup. Nous remercions le représentant de la France.

Y a-t-il des commentaires par rapport à ce que le représentant de la France a dit ?

KATIE NOYES :

Je remercie le représentant de la France de ses commentaires. Ils ont raison, c'est un travail en cours et il y a beaucoup de choses à évaluer et à faire.

Je veux féliciter mes collègues du panel et tous mes collègues parce que je crois que, comme vous le savez, nous avons beaucoup appris. On tient compte de ce qu'est l'intérêt public et de ce que disent les organismes d'application de la loi pour pouvoir avoir une notion correcte des implications et des conséquences. Ils ont été très ouverts lorsqu'ils ont écouté et lorsqu'ils ont pu comprendre ces questions-là et en apportant des modifications lorsqu'ils ont fait évoluer les services qu'ils fournissent. Donc je veux les féliciter à cet égard.

Je ne sais pas s'il y a des commentaires ou des contributions des membres du panel pour ce qui a été dit par le représentant de la France.

RICHARD LEANING : Oui, je voudrais me faire l'écho des commentaires. Nous devons parler clairement avec les gouvernements et les organismes d'application de la loi de chaque pays en ce qui concerne le DoH. Et je suis d'accord sur ce que vous avez dit : c'est le début d'un très bon dialogue pour l'avenir.

MARCO : Je crois qu'en ce sens-là, il semble bien y avoir un problème réel. Le marché répond par la mise en œuvre de DoH ou de DoH sur HTTPS. Il faut débattre aussi des aspects négatifs de cette question parce que nous ne pouvons pas ignorer l'éléphant qui est dans la pièce. Le marché bouge avec la région et il faut en tenir compte. Les gens dans les régions mettent en œuvre des protocoles. Nous pourrions peut-être trouver d'autres manières d'aborder la même question, mais je crois qu'il faut que nous les trouvions d'abord pour pouvoir la résoudre.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Katie, Richard et Marco.

Maintenant, l'Iran, le représentant du Royaume-Uni et il y a une question du représentant de l'Union des télécommunications des Caraïbes.

IRAN : Merci beaucoup à tous les présentateurs. Cette séance est pleine d'informations mais difficile, c'est une question complexe. Ce n'est pas la première fois que j'entends parler de ce thème et j'ai quelques commentaires sur la question des 24 heures.

Je crois que 24 heures ne suffisent pas pour certains aspects. Cela dépendra de la manière dont on voudra se servir de tout cela. Ce n'est pas le point que je veux soulever en tout cas.

Mon point de vue personnel, vous avez mentionné plusieurs avantages de cela. Mais vous n'avez pas parlé des désavantages. Rien n'est libre de risques. On peut bénéficier de certains avantages, la sécurité, la confidentialité, mais il faut aussi analyser les désavantages qui se présentent. Il y a des gens qui sont plus intelligents que d'autres. Il y a quelqu'un qui crée quelque chose pour protéger les droits de quelqu'un et il y a quelqu'un d'autre qui crée quelque chose d'autre pour ne pas les protéger. Donc il faut que nous soyons prudents et que nous considérions et analysions tous les intérêts. Je ne parle pas du protocole mais des gens. Je sais que les collègues savent beaucoup plus à ce propos que je ne sais, mais je crois qu'on a besoin de davantage d'informations et de voir quelle est la direction que nous prenons et quels sont les risques et les avantages du DoH.

Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Kavouss.

nouveaux gTLD

Je veux demander aux membres du panel, si vous êtes d'accord, de bien vouloir écouter toutes les questions et d'y répondre après.

Nigel veut prendre la parole.

ROYAUME-UNI :

Nigel Hickson, représentant du Royaume-Uni au sein du GAC.

Je remercie les membres du panel de cette séance qui a été très intéressante et très importante. Il y a deux points à présenter au panel.

Le premier se rapporte à l'investissement qui a été réalisé dans les différents pays ayant trait au travail des fournisseurs d'accès à internet et d'autres acteurs pour par exemple prendre les images d'abus sur les enfants ou la manière dont on peut aborder ce problème ou comment le DoH peut avoir une influence sur ce type de questions.

Le deuxième point se rapporte au rapport entre les souscripteurs et l'ISP. Si un site web ne fonctionne pas, la personne qui a souscrit à ce service, qui faut-il qu'elle contacte ? S'ils ont un contrat avec le fournisseur d'accès, ils s'adresseront au fournisseur d'accès. C'est internet, mais où est-ce que l'utilisateur va chercher l'aide ? Ils ne peuvent pas toujours obtenir cette aide. Mais si le serveur récursif est ailleurs, ce serait un problème.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Nigel, représentant du Royaume-Uni.

Maintenant, je vois Nigel de l'Union des télécommunications des Caraïbes qui pose la question suivante : « Lorsque le DoH était sous nos yeux et qu'on y faisait attention, on croyait que c'était une possible menace aux efforts des organisations d'application de la loi et contre le cyberdélit. Si j'ai bien compris, les agences ou les organismes d'application de la loi pourraient continuer à faire leur recherche au point de vue légal, mais dans le cadre des 24 heures. »

Je vois que le représentant de la Russie veut prendre la parole. Très brièvement. Ou votre main est restée là depuis votre dernière intervention.

FÉDÉRATION DE LA RUSSIE : Non, je veux reprendre la parole.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Soyez bref s'il vous plaît.

FÉDÉRATION DE LA RUSSIE : Oui. Merci beaucoup d'avoir répondu, mais cette réponse ne répond pas tout à fait à notre inquiétude. J'ai une proposition en tant que représentant de la Russie. Nous demandons gentiment au groupe de la sécurité publique de continuer à travailler en ce sens-là. Nous voyons qu'il y a de nombreuses questions, l'intérêt est fort par rapport

à ce thème. C'est important pour les États, pour les gouvernements. Nous vous demandons d'analyser les menaces et d'analyser la réalisation effective de l'intérêt public de manière cohérente avec cette mise en œuvre du DoH. Je demande donc à mes collègues de donner leur soutien à cette demande pour que le groupe continue ce travail d'analyse sur le DoH et cette question de l'intérêt public.

Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je repasse la parole à Katie.

KATIE NOYES : J'aimerais que les membres du panel abordent ces questions parce qu'ils sont là avec nous. Eric, Marco, Richard, vous avez la parole.

ERIC RESCORLA : Je crois que cette question peut être répondue par quelqu'un d'autre. Mais d'après l'expérience des ISP locaux, nous tenons compte de situations où par exemple il y a des défaillances de sécurité. Là, on fait deux choses : d'une part, on nous présente un rapport lorsqu'il y a des erreurs des résolveurs et aussi, nous essayons de sélectionner des gens qui vont pouvoir trouver une solution. Nous avons l'expérience de Firefox, la résolution et les résolveurs.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Quelqu'un veut répondre à ces questions ?

RICHARD LEANING : Je voudrais répondre à la question des 24 heures. Je ne sais pas qui a posé la question mais nous, nous abordons les demandes des agences d'application de la loi. Il faut observer les lois, les réglementations et les prérequis. Il faudrait aussi nous demander à l'interne si nous respectons la loi. Les 24 heures, c'est 24 heures ; on ne donne pas d'information au-delà de cette période. Et si vous voulez continuer avec le débat, comme je l'ai dit aussi, j'ai mis mon adresse courriel sur le chat. N'hésitez pas à me contacter au cas où vous auriez des questions.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : D'autres commentaires ?

KATIE NOYES : Pardon, Marco a encore un commentaire.

MARCO : Comme je l'ai dit, nous n'avons pas d'influence ou nous n'avons pas un intérêt direct au DoH. Notre communauté en a, mais notre communauté travaille et il y a un groupe de travail qui discute de ce que l'on fait. On ne peut pas ignorer qu'il s'agit là d'un développement et qu'il doit être pris en compte avec l'évolution de l'internet. Et bien entendu, il faut analyser d'autres aspects et garantir la continuité du

dialogue. Le point principal, c'est qu'il faut trouver une réponse à un problème concret.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Marco.

D'autres questions? Vous avez des réponses à ce que Kavouss a mentionné par rapport aux désavantages? Il y a quelque chose à ajouter? OK.

S'il n'y a pas de réponse, je m'excuse d'avoir dépassé l'heure prévue. Je tiens aussi à remercier tous les panelistes. Merci Katie, Marco, Richard et je ne veux oublier personne, Eric et Janos aussi; merci de votre participation. La présentation nous a très bien informés. Je remercie également tous les collègues du GAC.

Nous avons une pause de 30 minutes. Je vous prie de vous reconnecter à 12 h 30 heure de Cancún, 17 h 30 UTC. Merci beaucoup de votre participation.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]